

Le 25/01/19 à 19H30 s'est tenue, à « l'Artiserie » à Houdan (13, rue de l'enclos, 78550 Houdan), l'assemblée générale constitutive de l'association loi 1901 :

Mah-jong Club de Houdan (MaCH)

Les membres présents sont : M. EREAU Baptiste, M. SENALADA Julien, Mme DIAZ GARCIA Aurore, M. PLUCHARD Vincent, M. JURKOWSKI André et Mme DUGENET Sarah.

Le siège social est fixé chez M. EREAU Baptiste au 85, rue de Paris, Apt. D, 78550 Houdan.

Après lecture des statuts, les membres les ont adoptés à l'unanimité. Ont été élus membres du bureau :

- Président : M. EREAU Baptiste
- Secrétaire : Mme DUGENET Sarah
- Secrétaire adjointe : Mme DIAZ GARCIA Aurore
- Trésorier : M. PLUCHARD Vincent
- Trésorier adjoint : M. SENALADA Julien

Le montant de la cotisation a été fixé à vingt euros, ce montant comprend la licence de la fédération française de mah-jong et l'affiliation du club.

L'assemblée générale s'est terminée à 19h50.

Le Président

La Secrétaire

Baptiste EREAU, le 25 janvier 2019

